

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juillet 2025

Procès-verbal

Version intégrale







# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

### SEANCE DU 24 JUILLET 2025

**QUORUM N° 1 :**

**DE LA DELIBERATION N° 1**

**A LA DELIBERATION N° 6**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE JUILLET**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame GALLART, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Monsieur LAURENT, Madame PRESTAT, Monsieur MAUTE, Madame BRILLAUX, Madame MONFORT, Monsieur MARION, Madame BERNARDINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Monsieur FOUQUE, Madame FERJANI, Madame PORTUESE, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Laurent CUNEO.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur CARRASSAN (pouvoir à Madame Stephanie VERDINO)  
Monsieur FRATELLIA-GUIOL (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)  
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Philippe BERNARDI)  
Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)  
Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques FOUQUE)  
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)  
Madame DECUGIS (pouvoir à Madame Veronique BERNARDINI)  
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/07/2025**

**SECRETAIRE E SEANCE : Madame Emilie PAPALEO**

Lecture a été donnée de ce qui suit :





# VILLE D'HYÈRES

---

LES PALMIERS

## Séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

### SOMMAIRE

---

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Remplacement d'un adjoint démissionnaire.....	2
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - 1 <sup>ère</sup> COMMISSION MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification.....	7
AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - 2 <sup>ème</sup> COMMISSION MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification.....	7
AFFAIRE N°4 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES- 3 <sup>ème</sup> COMMISSION MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification.....	8
AFFAIRE N°5 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission Consultative de Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères Les Palmiers - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modifications.....	8
AFFAIRE N°6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification.....	9

*(La séance est ouverte à 17 h 34, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Émilie PAPALEO ici présente. S'il n'y a pas d'opposition, elle est donc désignée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée et observions une minute de silence pour deux de nos collègues qui nous ont quittés dans les jours qui viennent de s'écouler : d'abord le Docteur NOYER qui a siégé dans cet hémicycle avec bonheur, et Madame Renée TORNATO la semaine dernière. Nous sommes nombreux à avoir eu le privilège de siéger avec ces deux collègues. Je vous demande une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée)*

Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025. Est-ce qu'il appelle de votre part des observations ? Pas d'observation, il est donc approuvé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Remplacement d'un adjoint démissionnaire**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil Municipal d'aujourd'hui est un Conseil Municipal particulier, obligatoire dans la mesure où lorsqu'un adjoint, démissionne, il y a obligation dans les 15 jours qui suivent de convoquer un Conseil Municipal pour constater la démission d'une part, et pour le remplacer éventuellement. Je vous rappelle que notre collègue, François CORNILEAU, a démissionné de sa fonction d'adjoint et que donc, tout en conservant son mandat de Conseiller Municipal, nous avons l'obligation de tenir ce Conseil.

Il y a également eu des modifications dans la composition des groupes que je vous rappelle :

- Isabelle MONFORT, Jean-David MARION ont décidé de quitter le groupe Horizon Hyères et d'intégrer le groupe de la majorité municipale,
- Laurent CUNEO a décidé de quitter le groupe Hyères Ensemble et de siéger désormais en qualité d'élu indépendant,
- Claude DECUGIS et Jean-Jacques FOUQUE ont rendu leurs délégations de Conseiller Municipal délégué et ont décidé de quitter la majorité municipale pour intégrer le groupe Hyères Ensemble.

Et je vous indiquais qu'il y avait eu deux démissions : la démission de François CORNILEAU que j'ai évoquée, mais également la démission de Patrick MONPATE précédemment qui a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal et qui est donc remplacé, comme le veut la loi, par la suivante de liste. Nous accueillons donc avec bonheur et plaisir Monique BRILLAUX, suivante sur la liste.

Je rappelle également qu'après avoir échangé avec eux, Madame DECUGIS, Monsieur CORNILEAU et Monsieur FOUQUE, qui ont renoncé à leurs délégations, ont également précisé qu'ils renonçaient à leur mandat de représentation au sein de diverses instances. C'est pourquoi, au-delà de l'élection du nouvel adjoint, il y aura ensuite un certain nombre de délibérations pour désigner des membres au sein d'un certain nombre de commissions, je vous ferai les propositions.

Pour l'élection de l'adjoint, le vote aura lieu à bulletin secret, c'est une obligation déontologique. Pour les commissions, s'il n'y a pas de demande particulière, et comme c'est un peu mécanique et qu'il y en a pas mal, je vous proposerais un vote à main levée sauf s'il y a une demande de vote à bulletin secret. C'est, par exemple, dans les commissions municipales pour des écoles maternelles, ce genre de chose.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer...

**M. CORNILEAU** : Monsieur le Maire, avant de procéder au vote, je voudrais faire une intervention.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie.

**M. CORNILEAU** : Je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Aujourd'hui je rends mes délégations, mais je ne rends ni ma parole ni mon engagement politique commencé à Hyères en 1998. Je quitte mes fonctions d'adjoint, mais je reste ici dans cette assemblée, avec la même détermination que vous me connaissez.

D'abord, je voudrais remercier les services municipaux : le service urbanisme évidemment avec lequel j'ai travaillé pendant 11 ans, le service foncier, les affaires juridiques, les assurances. Ce sont des femmes et des hommes qui travaillent dur, dans la discrétion, loin des micros et des petits buzz Facebook qu'ils subissent et souvent vivent mal. Je tiens à saluer ici l'exceptionnelle qualité de leur travail, leur

engagement et les relations de travail remarquables. Je voudrais leur dire sincèrement merci.

Parce que nous sommes tous ici en responsabilité, il est de notre devoir de se parler en toute franchise et ce que je vais dire maintenant servira au prochain adjoint à l'urbanisme.

J'ai donc été adjoint à l'urbanisme réglementaire : une fonction indispensable, mais volontairement caricaturée. Par méconnaissance, parfois. Par malveillance, souvent. Et quelquefois, hélas, ce qui est bien plus grave à mes yeux, par certains élus eux-mêmes pour servir ce qu'ils croient être leurs intérêts.

On veut faire croire que l'urbanisme, c'est la bétonisation à tout-va, les copains et les passe-droits. En réalité, les projets de collectifs représentent quelques pour cent du nombre total des dossiers traités, mais c'est ceux dont on parle le plus, on comprend pourquoi. Et pour ces dossiers, le rôle du service est de vérifier la conformité des règles et le rôle de l'adjoint est d'obtenir sans pouvoir contraindre, davantage de stationnements, un étage de moins pour tel ou tel projet, un toit qui s'intègre davantage dans l'environnement, davantage d'arbres plantés, du Bail Réel Solidaire pour les actifs et les jeunes Hyérois.

Et refuser quand ce n'est pas conforme à la loi ou parce que l'on juge un projet dangereux. Vous avez tous lu Var Matin aujourd'hui, on parle encore du projet des Salins, projet que nous et que j'ai refusé par deux fois. Nous avons toujours travaillé avec le service de l'urbanisme et, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas dire le contraire puisque vous êtes évidemment partie prenante pour refuser ce permis de construire. Et la polémique sur le PLU évidemment concerne les deux maires, Monsieur GIRAN et Monsieur POLITI, mais ça ne concerne pas l' élu à l'urbanisme réglementaire puisque moi, je faisais avec les règles qui m'étaient imposées.

Il s'agit aussi de procéder à la mise en conformité des réalisations scandaleuses, comme Odalys, qui font beaucoup parler. Je cite Odalys parce que vous imaginez vraiment que cela laisse indifférents l'adjoint ou les employés municipaux de voir ce que j'appelais les « triples buses » déverser l'eau sur la plage et défigurer la plage de la Bergerie ? J'ai signé dès le 30 juillet 2024 un courrier de mise en demeure de régulariser dans le cadre du permis de construire modificatif, en parallèle de la procédure DDTM. Il ne s'est pas passé une semaine sans que l'on fasse le point sur l'avancée de ce dossier avec Audrey CASTAGNA, cheffe du service.

Mais ce que je voudrais dire à mon ami Frédéric LIBESSART, c'est que le vrai urbanisme, c'est la vie des gens, la vie des Hyéroises et des Hyérois. C'est cette maman, cette famille, qui demande une chambre en rez-de-chaussée pour son enfant devenu handicapé, sauf qu'il n'y a plus d'emprise possible, les règles du PLU interdisent cette construction donc il faut demander une dérogation exceptionnelle au Préfet et c'est tout un service qui se mobilise. C'est un couple qui veut adapter sa maison après un accident. C'est une famille qu'on empêche d'être enfermée derrière un mur illégal et que la loi protège mal. C'est tout faire pour accélérer l'instruction de

dossiers capitaux comme ceux de la feue clinique Sainte-Marguerite et de la nouvelle clinique de l'Espérance.

C'est aussi protéger nos terres agricoles, nos paysages, empêcher que Hyères ne devienne une banlieue standardisée, une terre où certains auraient des droits et pas d'autres, où certains pourraient faire ce que bon leur semblerait en dépit de toutes les règles, voire de la sécurité de leurs voisins.

Mais il faut être clair : on ne peut pas vouloir maintenir des classes ouvertes, faire vivre le commerce de proximité, garder nos jeunes actifs, sans construire des logements. C'est une hypocrisie confortable, je le dis à mes collègues élus, que d'agiter la peur du béton tout en pleurant sur la fermeture d'une école ou la fuite des jeunes.

On ne peut pas non plus être contre l'étalement urbain et contre la ville sur la ville, quelle hypocrisie ! C'est cette façon de faire la politique qui écœure nos concitoyens.

J'ai assumé les responsabilités, parfois seul, et je suis fier du travail accompli. Fier de n'avoir cédé ni à la pression des groupes d'intérêts ni aux postures politiques tellement faciles, tellement méprisantes, tellement petites.

Enfin, je voudrais expliquer les raisons de mon départ de la majorité. Je ne pars pas contre untel ou untel, mais pour proposer un autre avenir pour Hyères avec l'Union des Hyérois.

L'Union des Hyérois, ce n'est pas un slogan. C'est un coup de balai dans les tambouilles politiques. Pendant que certains s'accrochent à leur petit drapeau partisan, les Hyéroises et les Hyérois, eux, demandent du concret pour leur vie de tous les jours, pour leur ville. Ils en ont assez des partis qui se regardent le nombril. Assez des arrangements d'appareils et des fusions de confort. Horizons qui rejoint LR à Hyères, c'est Édouard PHILIPPE qui rejoint Bruno RETAILLEAU à quelques mois d'une très probable dissolution et à moins de deux ans de l'élection présidentielle. Mes amis, quel bazar !

Nous, nous avons fait un choix clair : celui de l'union. Pas l'union des étiquettes, l'union des Hyéroises et des Hyérois. Avec mes amis, nous souhaitons incarner une nouvelle voie, tracer un nouveau chemin, car Hyères, les Hyéroises et les Hyérois méritent un autre avenir, une autre équipe, des convictions, des compétences partagées et une intelligence collective, du courage.

C'est cette seule voie qui permettra aux Hyéroises et aux Hyérois de se sentir de nouveau en sécurité, de retrouver cette proximité avec les élus et notamment le premier d'entre eux, et de redonner à la ville son lustre d'antan, son attractivité. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE** : Merci. Merci en tous les cas pour l'hommage que vous avez rendu à la politique du logement à Hyères, je n'ai pas un mot à ajouter tant il est vrai que vous avez toujours appliqué avec loyauté et compétence la politique que j'avais définie. Simplement, au-delà des services, au-delà du monde entier, le maire aussi a participé, vous n'avez jamais été seul, comme d'ailleurs tous ceux concernés à l'époque, j'ai toujours été là pour couvrir toutes les difficultés, je ne me suis jamais effacé. Pour le reste, la dimension politique, je vous laisse bien entendu la paternité de votre discours. Si quelqu'un peut imaginer que depuis 10 ou 11 ans que je suis maire d'Hyères, la politique a envahi nos tribunes, je crois qu'il ne serait pas honnête. Je n'ai jamais demandé à quiconque s'il était membre de tel ou tel mouvement dès lors qu'il était exclu de l'extrême gauche et de l'extrême droite, mais tous les républicains y avaient leur place. Après, il y a les engagements de chacun, on connaît les vôtres et je les respecte, ils viennent de loin, après je ne sais pas où ils vont, on verra bien où ils iront.

Mais vous évoquez les républicains, reconnaissez qu'il y a un peu de continuité de ma part, 20 ans de député républicain plutôt RPR et 20 ans de direction de l'UMP ou de LR dans le Var, ça marque un homme. Le fait qu'il y ait une addition qui vienne de personnes qui étaient du mouvement Horizons, au moins ils ne viennent ni de l'extrême droite ni de l'extrême gauche donc c'est tout à fait compatible. Et quand vous parlez vous-même d'union des Hyérois, vous ne ferez pas la sélection en fonction de l'appartenance, de la provenance ou de la sensibilité de tel ou tel.

Donc je crois qu'il faut être extrêmement prudent là-dessus, chacun a ses avis, chacun à ses fréquentations, nous n'avons pas aujourd'hui exactement les mêmes, mais je vous garde mon estime et, si vous le permettez, mon amitié parce que vous avez été un bon élu et parce que vous rejoignez des opinions qui ont toujours été les nôtres.

Pour l'élection à venir, je fais une proposition, c'est la candidature de Frédéric LIBESSART qui était le Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, on va passer à un vote à bulletin secret. Je pense qu'on a déposé devant vous une enveloppe et un bulletin, donc c'est un nom, pas de nom ou un autre nom que vous mettez sur le document.

*(Les élus procèdent au vote)*

**M. LE MAIRE** : Si vous êtes d'accord, on peut proposer aux benjamins de dépouiller, donc Émilie et Thomas.

Chers collègues, le résultat de l'élection est donc le suivant :

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs : 12

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 31

La majorité absolue était donc de 16, Monsieur LIBESSART a obtenu 31 voix, il est donc élu.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE** : On a donc dans les points de l'ordre du jour un certain nombre de désignations de membres au sein d'un certain nombre de commissions. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ou l'on fait un vote à main levée ? Par exemple dans la première commission, je vais proposer que Monsieur MARION remplace Monsieur FOUQUE. Dans la seconde que Monsieur LIBESSART remplace Monsieur CORNILEAU, s'il n'y a pas d'autres candidats, etc. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? S'il n'y a pas de demande pour un vote à bulletin secret, le vote aura donc lieu à main levée.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (31 VOIX)**

**AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - 1<sup>ère</sup> COMMISSION  
MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification**

**M. LE MAIRE** : La première délibération, c'est donc de pourvoir au remplacement de Monsieur FOUQUE dans la première commission municipale, je propose Monsieur MARION.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Une abstention. Contre ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (32 VOIX)**

**12 ABSTENTIONS** : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jean-Jacques FOUQUE, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur François CORNILEAU.

**AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - 2<sup>ème</sup> COMMISSION  
MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification**

**M. LE MAIRE** : Deuxième commission, le membre était Monsieur CORNILEAU, je propose Monsieur LIBESSART.

Qui est pour ? Pas d'abstention ? Contre ? C'est donc approuvé, je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (32 VOIX)**

**12 ABSTENTIONS : Madame Veronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Genevieve BURKI, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jean-Jacques FOUQUE, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Francois CORNILEAU.**

**AFFAIRE N°4 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES- 3<sup>ème</sup> COMMISSION  
MUNICIPALE - Désignation des membres - Modification**

**M. LE MAIRE** : Troisième commission, le membre était Madame DECUGIS remplacée, sur ma proposition, par Madame BRILLAUX ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (32 VOIX)**

**12 ABSTENTIONS : Madame Veronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Genevieve BURKI, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jean-Jacques FOUQUE, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Francois CORNILEAU.**

**AFFAIRE N°5 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission  
Consultative de Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères Les  
Palmiers - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modifications**

**M. LE MAIRE** : Pour la commission de Services Publics Locaux, deux nominations sont à faire. Pour remplacer Monsieur CORNILEAU, je vous propose Monsieur ROUX.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

Pour remplacer Madame DECUGIS, je propose Madame GALLART.

Qui est pour ? Abstention ? Contre ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (32 VOIX)**

**12 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Genevieve BURKI, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jean-Jacques FOUQUE, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Francois CORNILEAU.**

**AFFAIRE N°6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES**  
**- Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification**

**M. LE MAIRE** : Pour les conseils d'écoles : école maternelle Ferdinand Buisson, c'était Monsieur CORNILEAU et je propose Monsieur LIBESSART.

Qui est pour ? Abstention ? Pas de contre ? Je vous remercie.

Et pour l'école maternelle Saint-Exupéry, Monsieur CORNILEAU serait remplacé par Monsieur LIBESSART.

Qui est pour ? Abstention ? Vous vous abstenez, Madame ?

**Mme AGOSTA** : Oui, je m'abstiens.

**M. LE MAIRE** : Les quatre s'abstiennent ?

**Mme AGOSTA** : Je ne sais pas, moi, je m'abstiens.

**M. LE MAIRE** : D'accord, abstention. Pas de contre ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (32 VOIX)**

**12 ABSTENTIONS** : Madame Veronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Genevieve BURKI, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jean-Jacques FOUQUE, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Francois CORNILEAU.

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre présence.

**(La séance est levée à 18 h 11.)**



